

## **BILAN DU PROJET DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL EN CENTRE D'HÉBERGEMENT EN DATE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2011 (CSSS DES ETCHEMINS)**

À l'automne 2009, l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches accordait au Centre de santé et de services sociaux des Etchemins un budget de 90 000 \$ pour la réalisation du projet de « réorganisation du travail en centre d'hébergement ». L'objectif de ce projet visait à ce que chaque professionnel et non-professionnel assume son rôle spécifique en fonction des responsabilités conférées par le Code des professions.

Le 12 octobre 2009, un comité composé de différents professionnels et non-professionnels et de gestionnaires de différents secteurs et programmes ont tenu une première rencontre. Pour mener à bien la réalisation du projet, les rencontres du comité se sont poursuivies pendant une année à raison d'une demi-journée par deux semaines. Chaque membre du comité avait un rôle important pour promouvoir les changements apportés en cours de réalisation.

Pour obtenir les résultats escomptés, il fallait faire connaître davantage la Loi 90, valoriser le rôle de chaque professionnel, définir le mode de distribution des soins, en redéfinir un nouveau réaliste et réalisable, rehausser les compétences des professionnels et des non-professionnels pour l'optimisation de leurs rôles respectifs et finalement, développer le mentorat clinique pour l'application des nouvelles compétences acquises par les formations.

Les moyens utilisés pour l'atteinte de l'objectif ont permis au personnel des unités de vie d'avoir une meilleure connaissance de la Loi 90, et par conséquent, une meilleure compréhension de l'importance du rôle de chacun à l'intérieur d'une équipe de soins. L'analyse des contraintes recensées a permis d'apporter les modifications nécessaires afin de solutionner 90 % des contraintes exprimées par le personnel soignant. Le rehaussement des compétences par les formations offertes aux infirmières, infirmières auxiliaires et aux préposé(e)s aux bénéficiaires a favorisé le changement des pratiques cliniques effectuées par l'infirmière et a permis à l'infirmière auxiliaire de contribuer de façon plus spécialisée à l'évaluation de l'ainé. Quant aux préposé(e)s aux bénéficiaires, la formation « Agir », approche privilégiée par le MSSS, leur a permis d'adopter des interventions « globales, adaptées, personnalisées, participatives et interdisciplinaires ».

Si la formation a été un facteur essentiel dans ce processus d'optimisation des rôles et responsabilités des professionnels et des non-professionnels, celui du « coaching clinique » a été et est encore d'une importance capitale. Ainsi, le mentorat clinique s'est poursuivi au-delà de la fin du projet, soit le 30 novembre 2010, afin de consolider l'apprentissage et de favoriser le maintien des nouvelles pratiques.

Isabelle Jacques, conseillère clinicienne en soins infirmiers  
Pierrette Gilbert, directrice des soins infirmiers